



Cdd avec mention Cdi

Par **Lyny**, le **16/09/2022** à **19:26**

Bonjour,

J'ai signé un cdd car mon patron a stipulé à l'oral et à l'écrit sur mon contrat cdd "remplacement et dans l'attente d'un Cdi" mais j'ai eu confirmation que je n'aurais pas de suite à la fin de mon Cdd, mes collègues m'ont fait comprendre que j'étais un simple renfort pendant 6mois...

Ma question a-t-il le droit de contredire la raison de mon contrat "attente d'un Cdi".

Par **Henriri**, le **17/09/2022** à **17:13**

Hello !

LYNY vous avez signé ce CDD du fait de cette mention (orale et écrite), mais avez-vous demandé ce qu'elle signifiait ? Qu'en avez-vous compris ? Et que voulez-vous dire par "contredire la raison de mon contrat attente d'un Cdi" ?

Pourrait-on comprendre (?) que l'employeur utilise ce CDD pour pourvoir un poste lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise (c-à-d ayant vocation à être assuré en CDI), ce qui est interdit. Du coup ça pourrait être une piste pour faire requalifier ce CDD en CDI à votre profit en passant par les Prud'hommes (ce n'est ni gagné d'avance, ni une bonne manière d'entrer dans une entreprise...)



A+